



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E175836

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2025

ÉDITÉ LE 05/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/05/2018
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 09/01/2024
110 010

Raison sociale : AJC BATIMENT
Sigle : AJC BATIMENT
2 LES PIERRIES
77510 VERDELOT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 840143390

Siret : 840 143 390 00010
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 2152754

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145086016
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145086016

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 01 64 04 86 34
Portable :
Site Internet :
E-mail : societe.ajcbatiment@orange.fr

Responsabilité légale :
BOUCHER ARNAUD PRÉSIDENT / MORIZE JORDAN PRÉSIDENT / DUPONT
CEDRIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 41 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/06/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2024
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	10/05/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/06/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	11/06/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	11/06/2024
o Isolation des combles perdus	11/06/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.